

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023

DEL-2023-9

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LCHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25
Présents : 16
Représentés par mandat : 1

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

• **Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :**

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
FAVERGES-SEYTHENEX	Eglise	139002	17.513,32	2.990,46	14.522,86
VEYRIER-DU-LAC	Chemin des Barattes	148472	42.217,47	0,00	42.217,47
HABERE-LULLIN	Torchebise	148686	55.447,17	6.331,75	49.115,42
BOGEVE	Hameau de Plaine Joux	147920	39.015,32	4.389,66	34.625,66
MARNAZ	Route Colombière TF	129369	40.210,84	12.011,81	28.199,03
MARNAZ	Route Colombière TO	129370	38.971,08	8.785,81	30.185,27
SAMOENS	Le Villard	149007	44.794,65	8.447,60	36.347,05
COPPONEX	Châtelard	141981	46.021,41	0,00	46.021,41
LA ROCHE-SUR-FORON	Chemin de Livron	144733	3.807,59	674,68	3.132,91
ANNECY	Rue du Mont Blanc TR1	139539	65.437,20	6.088,01	59.349,19
SAINT-JORIOZ	Route de Sales	136065	74.952,88	10.391,52	64.561,36
PASSY	Chemin de la Ravoire	151589	12.164,13	475,28	11.688,85
PRAZ-SUR-ARLY	Plan de Cassioz	151975	15.002,20	0,00	15.002,20
TOTAL € HT			495.555,26	60.586,58	434.968,68

• **Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :**

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
FAVERGES-SEYTHENEX	Eglise	139002	3.093,36	556,80	2.536,56
VEYRIER-DU-LAC	Chemin des Barattes	148472	4.636,48	4.636,48	0,00
HABERE-LULLIN	Torchebise	148686	5.344,40	961,98	4.382,42
BOGEVE	Hameau de Plaine Joux	147920	2.485,90	447,45	2.038,45
MARNAZ	Route Colombière TF	129369	7.436,90	1.338,63	6.098,27
MARNAZ	Route Colombière TO	129370	8.995,32	1.619,15	7.376,17
SAMOENS	Le Villard	149007	5.181,74	932,71	4.249,03
COPPONEX	Châtelard	141981	2.721,24	2.721,24	0,00
LA ROCHE-SUR-FORON	Chemin de Livron	144733	2.246,94	404,45	1.842,49
ANNECY	Rue du Mont Blanc TR1	139539	6.102,90	1.098,50	5.004,40
SAINT-JORIOZ	Route de Sales	136065	4.574,28	823,36	3.750,92
PASSY	Chemin de la Ravoire	151589	1.964,80	353,65	1.611,15
PRAZ-SUR-ARLY	Plan de Cassioz	151975	3.285,52	3.285,52	0,00
TOTAL € HT			58.069,78	19.179,92	38.889,86

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
CHARRIERS & NUMÉRIQUE

